# **Recherches sociographiques**

# Évolution de l'assimilation linguistique au Québec et au Canada entre 1971 et 1991

# **Charles Castonguay**

Volume 38, Number 3, 1997

URI: https://id.erudit.org/iderudit/057150ar DOI: https://doi.org/10.7202/057150ar

See table of contents

# Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

# Explore this journal

érudit

# Cite this article

Castonguay, C. (1997). Évolution de l'assimilation linguistique au Québec et au Canada entre 1971 et 1991. *Recherches sociographiques, 38*(3), 469–490. https://doi.org/10.7202/057150ar



# Article abstract

In light of the connection between linguistic assimilation and the Canadian unity crisis, on the basis of census data, we examine the trends toward assimilation in the case of allophones in Quebec and Francophone minorities in the other provinces. The study identifies a relative degree of French-language assimilation among recent immigrants to Quebec, attributable to increased immigration from countries where Latin languages are spoken, or from other French-speaking countries, and to a lesser extent, to the obligatory French language education provided under Bills 22 and 101. In contrast, English-language assimilation was stronger than in 1971 among long-established immigrants and among allophones born in Quebec. Elsewhere in Canada, English-language assimilation of Francophones is on the increase, except perhaps in New Brunswick. The unfavourable trends where French is concerned call for a major review of Canadian policy regarding the language, culture and nationality of French Canada.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# ÉVOLUTION DE L'ASSIMILATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC ET AU CANADA ENTRE 1971 ET 1991 \*

# **Charles CASTONGUAY**

À la lumière du lien entre l'assimilation linguistique et la crise de l'unité canadienne, nous examinons, au moyen des données de recensements, les tendances de l'assimilation des allophones au Québec et des minorités francophones dans les autres provinces. Il en ressort une francisation relative des immigrants récents au Québec, attribuable à une immigration accrue en provenance de pays de langue latine ou de la francophonie et, dans une moindre mesure, à la scolarisation obligatoire en français prévue par les lois 22 et 101. En revanche, l'anglicisation est plus forte qu'en 1971 parmi les immigrés établis depuis plus longtemps et les allophones nés au Québec. Ailleurs au Canada, l'anglicisation des francophones est partout à la hausse sauf, peut-être, au Nouveau-Brunswick. Les tendances défavorables au français appellent une révision majeure de la politique canadienne en ce qui concerne la langue, la culture et la nationalité du Canada français.

Au-delà des seules revendications linguistiques, la modernisation des nationalismes canadien-français et acadien au cours des années 1960 a donné naissance, au Québec et au Nouveau-Brunswick, à des partis politiques axés sur la

<sup>\*</sup> Les résultats portant sur les tendances de l'assimilation linguistique au Québec ont fait l'objet d'un rapport de recherche soumis en octobre 1995 au Conseil de la langue française qui avait commandé auprès de Statistique Canada les compilations nécessaires du recensement de 1991. Une version préliminaire de la présente étude, qui a bénéficié d'une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, a été présentée à la European Conference on Language Planning tenue les 9 et 10 novembre 1995 à Barcelone, sous les auspices de l'Institut de sociolinguistique catalane.

souveraineté. Sous le leadership du premier ministre Lester B. Pearson, exdiplomate de carrière et prix Nobel de la paix, le gouvernement canadien cherche une solution à la crise en créant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ou Commission Laurendeau-Dunton. Celle-ci a le mandat suivant :

recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité [*equal partnership*] entre les deux peuples qui l'ont fondée [...] en particulier [...] assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale [...] et intensifier le rôle dévolu aux institutions, tant publiques que privées [...] en vue de favoriser le bilinguisme [...] ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de notre pays (CRBB, 1965, p. 143).

Dans son rapport préliminaire, la Commission reconnaît le lien entre le séparatisme québécois et la menace d'anglicisation du Canada français. Son rapport final constate l'anglicisation considérable des Canadiens d'origine française à l'extérieur du Québec, et signale qu'au Québec, l'anglais est la principale langue d'assimilation des immigrants, à l'exception de ceux d'origine italienne. Les commissaires notent en plus que les taux d'assimilation fondés sur les données de recensement touchant l'origine ethnique et la langue maternelle ne sont pas à jour, car le renseignement sur la langue maternelle ne dit pas quelle est la langue courante de la personne recensée. Par conséquent, la Commission propose qu'à l'avenir, les recensements comportent aussi une question sur « la langue principale de chaque Canadien [...] quelle langue il parle le plus, et de façon habituelle, à la maison et au travail » (CRBB, 1967, p. 18).

En 1968, toutefois, les phares de la Commission s'éteignent. André Laurendeau, qui en avait été l'instigateur et le premier coprésident canadienfrançais, meurt prématurément. Une santé défaillante oblige aussi Pearson à démissionner, pour être remplacé par Pierre Elliott Trudeau. En 1969, le gouvernement canadien adopte la *Loi sur les langues officielles* qui établit l'égalité du français et de l'anglais et prévoit la création de districts bilingues, élément territorial qui devait servir de « pierre angulaire » de la politique fédérale (CRBB, 1967, p. 121). Le Nouveau-Brunswick opte aussi pour une politique de bilinguisme. Mais le développement du Canada sur la base d'un partenariat d'égal à égal [*equal partnership*] entre les deux peuples fondateurs avorte : le gouvernement fédéral abandonne le « caractère fondamentalement biculturel » du Canada en faveur d'une politique de multiculturalisme.

Inquiet des allégations voulant que même la communauté italienne de Montréal inscrive désormais ses enfants à l'école anglaise, le gouvernement québécois charge, en 1969, la Commission Gendron d'enquêter sur la situation du français au Québec. Les démographes y révèlent que la forte surfécondité des Canadiens français, qui avait jusque-là plus que compensé le pouvoir assimilateur de l'anglais, est devenue chose du passé. En particulier, la sous-fécondité est en train de compromettre le statut majoritaire du français dans la région montréalaise, qui accueille neuf immigrants québécois sur dix (CHARBONNEAU, HENRIPIN et LÉGARÉ, 1970). Afin d'assurer la position du français comme langue de la majorité dans la province on recommande, entre autres, une politique vigoureuse tendant à promouvoir l'utilisation du français dans la société québécoise (CHARBONNEAU et MAHEU, 1973).

Le recensement de 1971 vient fournir des données sur la langue principale que parle chaque Canadien à la maison. Dès lors, on peut calculer des taux d'assimilation actuels en comparant la langue maternelle et la langue d'usage au foyer. Ils confirment les résultats des commissions d'enquête concernant la domination de l'anglais, y compris parmi les jeunes Italiens de Montréal (CASTONGUAY, 1974). Après un débat public passionné et passablement de turbulence (LEVINE, 1997), le gouvernement québécois adopte en 1974 la loi 22 qui fait du français la langue officielle de la province. En 1977, la loi 101 vient renforcer le statut du français. Les deux interventions tendent à généraliser l'usage du français au travail, et la loi 101 oblige plus nettement les enfants des futurs immigrants à fréquenter dorénavant l'école primaire et secondaire française, du moins en ce qui concerne le système public.

Les deux mesures seront décriées dans les milieux anglophones et anglicisants ; la seconde, en particulier, subit sans arrêt critiques, contestations judiciaires et interventions fédérales, dont la révision constitutionnelle de 1982. Jusqu'à l'éminent sociolinguiste américain, Joshua Fishman, qui stigmatise le Québec comme exemple à ne pas suivre quand on cherche à renverser la domination d'une langue assimilatrice. Qualifiant de « malveillante » et de « revancharde » [traduction libre] la tentative de la majorité française de réorienter l'assimilation linguistique, il opine qu'« il se peut fort bien que les francophones se plaisent à faire souffrir les anglophones ». Il étaie son jugement en ces termes :

[Traduction] Les francophones craignent [...] de devenir minoritaires dans leur propre province. Ces craintes pourraient témoigner de l'emprise des émotions sur la raison [...] Pour calmer les craintes, les soupçons et les inquiétudes des francophones [...] il ne semble pas suffisant de signaler que selon les données du recensement canadien du début des années 1980 [...] seulement 53,1 % des citoyens québécois de langue maternelle anglaise parlaient encore l'anglais au foyer, tandis que 46,6 % avaient adopté le français (FISHMAN, 1991, p. 318).

Fishman aurait dû vérifier sa géographie : la fabuleuse francisation dont il fait état ne concerne pas la minorité anglophone de la province mais celle, minuscule, de la ville de Québec !

Parallèlement, la désinformation sur la situation du français dans le reste du Canada devient chose courante. L'énoncé de politique linguistique fédérale de 1977 – réplique, en quelque sorte, aux lois 22 et 101 – passe sous silence les taux d'anglicisation actuels des minorités francophones mis en évidence au recensement de 1971. Au contraire, abusant comme Fishman du vocabulaire de la « crainte », Ottawa laisse entendre que le problème du français relève simplement d'un sentiment d'insécurité :

Il n'est [...] pas facile pour nombre [de Canadiens de langue anglaise] de comprendre les craintes d'une minorité qui se demande si sa langue aura cours demain [...] ressentant une profonde insécurité collective, [les Canadiens de langue française] sont de plus en plus nombreux à manifester leur irritation et leur impatience [...] Certains éprouvent des craintes sur l'avenir de la langue et de la culture des Canadiens francophones [...] les Canadiens de langue française se sentent particulièrement vulnérables puisqu'ils constituent une petite minorité entourée d'une vaste majorité de Nord-Américains anglophones. Ils craignent que l'influence prédominante de l'anglais en Amérique du Nord étouffe leur langue et, partant, leur vie culturelle [...] (Canada, 1977, p. 17, 21, 29, 47).

Si le gouvernement fédéral avait mis de l'avant les nouvelles données sur l'assimilation qui venaient appuyer les constatations et recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton, il aurait peut-être pu enrayer l'agressivité naissante à l'égard du français à l'extérieur du Québec. Au lieu de cela, le ressac anti-français l'amène, toujours en 1977, à abandonner l'idée des districts bilingues.

En 1981, le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopte la loi 88, Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick. Enfin, le gouvernement fédéral modifie en 1988 la Loi sur les langues officielles et réduit par la suite le nombre des bureaux fédéraux désignés pour offrir au public des services en anglais et en français.

Au cours de la période à l'étude, la fécondité des francophones s'effondre dans toutes les provinces. Au Québec, elle se fixe vers la fin des années 1980 à 1,5 enfant par femme. Commune aux pays développés, cette sous-fécondité endémique est lourde de conséquences :

[Traduction] La bombe à retardement capable de fouetter à nouveau l'ardeur nationaliste se trouve dans le taux de fécondité dangereusement bas qui caractérise la modernisation du Québec [...] une révolution démographique dont on commence seulement à évaluer les incidences et à imaginer les conséquences « nationales » (COOK, 1989, p. 316).

Concrètement, la sous-fécondité rend l'orientation linguistique des allophones déterminante pour l'avenir du français au Québec et rehausse le lien entre anglicisation et indépendantisme reconnu par la Commission Laurendeau-Dunton :

[Traduction] Si l'on constate que les groupes francophones à l'extérieur du Québec s'assimilent, le gouvernement québécois sera alors justifié de réclamer une nouvelle entente politique pour mieux refléter l'évolution de la dualité canadienne (BEAUJOT et MCQUILLAN, 1982, p. 179).

Un sondage réalisé peu avant le référendum de 1995 confirme qu'au Québec, parmi les variables explicatives du vote pour la souveraineté, l'une des plus importantes demeure l'espoir que la situation du français s'en trouve améliorée (MARTIN, NADEAU et BLAIS, 1995).

D'où, en somme, l'intérêt d'évaluer dans quelle mesure le français est parvenu à remplacer l'anglais comme principal bénéficiaire de l'assimilation au Québec, et de suivre les tendances de l'anglicisation au sein des minorités francophones dans le reste du Canada. Avant de ce faire, relevons de quelle façon les milieux fédéral et québécois abordent actuellement ces thèmes.

# La réticence fédérale et québécoise

À Ottawa comme à Québec, on préfère ne pas regarder l'assimilation en face. Dans le premier cas, la raison est claire : l'impératif de l'unité canadienne l'emporte sur celui d'assurer la pérennité du fait français. Que les ministres fédéraux sèment la confusion quant à l'évolution de l'anglicisation à l'extérieur du Québec va alors de soi. Mais le mot d'ordre unitaire s'impose à tel point que le devoir de réserve s'étend parfois aux principaux défenseurs des minorités francophones.

C'est ainsi que deux semaines avant le vote référendaire de 1995, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada affirme, à l'encontre de ses analyses antérieures, que l'assimilation recule au sein des minorités, et qu'il faut voter non pour laisser le bilinguisme canadien poursuivre son bon travail (FCFAC, 1995, p. 1). Puis, après la trop mince victoire du non, le commissaire aux langues officielles pousse la confusion jusqu'à mettre en doute la mesure de l'assimilation au moyen de la comparaison entre langue maternelle et langue d'usage au foyer :

Les questions du recensement portant sur la langue sont plutôt grossières [...] nous avons proposé [...] que soient recueillies de nouvelles données [...] plus complètes et plus détaillées [...] sur l'usage réel de la langue, tant au foyer qu'à l'extérieur [...] certains se servent de l'écart entre les chiffres portant sur la langue maternelle et [...] la principale langue parlée à la maison comme mesure de l'assimilation des Canadiens d'expression française. C'est une équation trop simple pour être juste [...] L'assimilation est une réalité, mais il est malheureux que les statistiques à notre disposition soient trop imprécises pour en mesure l'amplitude avec justesse (GOLDBLOOM, 1995, p. 9).

Or, l'adéquation de ces données de recensement pour mesurer l'assimilation individuelle demeure l'évidence même (CASTONGUAY, 1993 et 1994).

Québec dissimule également certains faits en matière d'assimilation. Il est peut-être compréhensible qu'un gouvernement québécois fédéraliste dose l'information pour ne pas stimuler le mouvement souverainiste. Mais il est clair, après le récent débat sur la politique linguistique au sein du Parti québécois que, là aussi, l'enjeu « national » prime sur la transparence. Ses dirigeants préfèrent rassurer sur la situation du français au Québec, sans quoi les francophones réclameront une politique linguistique plus ferme, ce qui, en retour, ferait pousser les hauts cris aux anglophones ; cela nuirait à la reconnaissance du résultat d'un éventuel vote référendaire serré en faveur de la souveraineté. On voit que, de Mordecai Richler à Fishman, la mauvaise presse faite au Québec sur le plan international produit son effet.

Indépendamment du parti au pouvoir, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration peint donc en rose les tendances de l'assimilation des allophones. Par exemple, d'après une enquête menée par ses experts, le nombre de francisés (selon la langue d'usage au foyer) parmi les allophones immigrés au cours des années 1980 aurait doublé entre le moment de leur arrivée au Québec et celui de l'enquête (1991) ; en même temps, le nombre d'anglicisés aurait régressé (VELTMAN et PARÉ, 1993, p. 63). Ce résultat mirobolant quant au pouvoir d'attraction du français relativement à l'anglais repose entièrement sur une erreur de méthode élémentaire : la question de l'enquête sur la langue d'usage avant l'arrivée ne précise aucunement le foyer comme aire de référence. Les réponses peuvent alors témoigner aussi bien de la langue d'usage au travail, et l'on ne doit en aucun cas les interpréter de manière spécifique en fonction de la « langue d'usage au foyer à l'arrivée » (comparer p. 66 et 213).

L'approche euphorisante à tout prix n'est pas l'apanage exclusif de ce ministère. Le Conseil de la langue française, entre autres, a joué un rôle crucial dans la réalisation du récent bilan de la situation de la langue française (Québec, 1996). On n'y trouve aucune information sur l'évolution de l'assimilation des allophones nés au Québec ni de comparaison entre, d'une part, l'attrait relatif du français auprès des allophones immigrés au Québec au cours des années 1976-1980 et, d'autre part, la francisation relative de ceux qui sont arrivés durant les années 1980, soit avant et après le premier référendum sur la souveraineté. Ces informations bien connues du Conseil sont, nous le verrons ci-dessous, moins enthousiasmantes pour le français.

Plus généralement, la question démographique qui figurait au tout premier rang des préoccupations présentées dans l'énoncé de politique annonciateur de la loi 101 se trouve largement évacuée du bilan et du discours gouvernemental (CASTONGUAY, 1997a), en faveur de l'objectif d'assurer l'usage du français comme « langue publique commune ». Le Conseil de la langue française se voit même confier le mandat de développer un indicateur du « français, langue d'usage public », chimère composée de comportements disparates qui fournira matière à débat et à diversion sans fin.

L'accord est ainsi frappant entre le commissaire aux langues officielles du Canada et l'appareil gouvernemental québécois quant à l'intérêt de détourner le regard de l'assimilation, mesurée au moyen de la langue première au foyer, pour le porter vers d'autres comportements, notamment d'ordre « public ».

Certes, il existe quantité d'aires d'activité où l'usage d'une langue puisse s'affirmer, mais la langue principale parlée à la maison, lieu privilégié de l'épanouissement identitaire, demeure primordiale en ce qu'elle détermine le plus souvent la langue maternelle des enfants éventuels d'un foyer. Pour cette raison elle reste, entre toutes, porteuse d'avenir.

## La réorientation de l'assimilation au Québec

Il ressort des recensements les plus récents' que, au Québec, le nombre de francophones qui parlent l'anglais comme langue d'usage à la maison est quelque peu supérieur à celui des anglophones qui ont adopté le français (dans le présent texte, le suffixe *phone* renvoie à la langue maternelle). Toutefois, la différence entre ces deux chiffres, c'est-à-dire *l'anglicisation nette des francophones*, est assez faible et n'a pas beaucoup varié entre 1971 et 1991 (CASTONGUAY, 1996). Elle se réalise pour l'essentiel dans les régions de contact maximal entre les deux langues, soit l'ouest de l'Outaouais (les comtés de Gatineau et de Pontiac) et l'ouest de l'île de Montréal. Dans ces deux régions, l'anglicisation nette des francophones est demeurée stable, sinon a quelque peu augmenté depuis 1971. Dans leurs sous-régions à majorité anglophone, soit le Pontiac et la demi-douzaine de municipalités de l'ouest de l'île de Montréal allant de Dorval jusqu'à Baie-d'Urfé, l'anglicisation nette s'élève respectivement à 11 % et 18 % de la population francophone en 1991 (Statistique Canada, 1993a), niveaux qu'on retrouve dans des régions de l'Ontario à composition linguistique comparable.

Toutefois, en raison des nombres en jeu, l'assimilation de la population allophone (de langue maternelle autre qu'anglaise ou française) est plus déterminante pour l'avenir du français. Par conséquent, elle retiendra davantage notre attention.

Plus de 60 % des allophones du Québec continuent à parler leur langue maternelle à la maison. Ils font preuve ainsi d'une persistance linguistique plus élevée qu'ailleurs au Canada. Mais, parmi ceux qui adoptent une nouvelle langue d'usage au foyer, l'anglicisation (l'adoption de l'anglais) est plus fréquente que la francisation.

<sup>1.</sup> Au contraire des données linguistiques du recensement de 1971 que Statistique Canada a simplifiées avant publication, celles de 1981 et 1991 comprennent des déclarations de langue maternelle ou d'usage doubles ou multiples. Aux fins de comparaison avec 1971, il faut donc simplifier les données plus récentes. En ce qui concerne l'analyse des tendances de l'assimilation des allophones au Québec, nous avons considéré comme allophone toute personne dont la langue maternelle déclarée (simple, double ou multiple) comprenait une langue autre que l'anglais ou le français. Quant aux déclarations de langue maternelle double de type « anglais et français », nous les avons réparties de façon égale parmi les langues déclarées, au Québec comme dans le reste du Canada. Nous avons fait de même pour toutes les déclarations de langue d'usage double ou multiple.

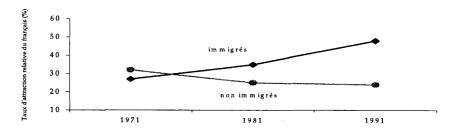
Le recensement de 1971 a permis de quantifier très facilement l'avantage de l'anglais. Parmi les allophones qui ont dit avoir adopté une nouvelle langue d'usage à la maison, 70 % ont répondu qu'il s'agissait de l'anglais, en regard de 30 % pour le français<sup>2</sup>. Ce dernier chiffre représente leur *taux de francisation relative*. La francisation relative était de 32 % pour les allophones nés au Canada et de 27 % pour les immigrés (CASTONGUAY, 1994, p. 137).

En 1981, la francisation relative des allophones nés au Canada chute à 25% mais celle des immigrés s'élève jusqu'à 35 %, ce qui donne pour l'ensemble de la population allophone une francisation relative de 32 %, soit un taux légèrement supérieur à celui de 1971. Le pouvoir d'assimilation accru de l'anglais auprès des allophones nés au Canada découle en toute logique de la préférence croissante pour l'école anglaise qu'avait soulignée la Commission Gendron, alors que la francisation plus élevée des immigrés allophones est surtout attribuable à un changement dans la composition de l'immigration québécoise, notamment à l'arrivée d'Haïtiens et de réfugiés vietnamiens durant les années 1970.

La francisation relative de l'ensemble des allophones passe ensuite à 39 % en 1991. L'anglais continue à dominer le français auprès des allophones nés au Canada, leur taux de francisation relative n'étant plus que de 24 %, mais la francisation relative des immigrés connaît une hausse marquée et atteint 48 %. La figure 1 illustre ces tendances divergentes.

# **FIGURE 1**

Attrait du français auprès des allophones immigrés et non immigrés, Québec, 1971 à 1991



SOURCE : CASTONGUAY, 1994 et compilations spéciales du recensement de 1991.

<sup>2.</sup> Les langues autochtones sont exclues de nos calculs parce que les peuples autochtones collaborent de façon trop inégale aux recensements.

L'accélération du taux de francisation relative des immigrés au cours de la seconde décennie semble due en grande partie aux importantes modifications apportées au questionnaire de 1991<sup>3</sup>. La confrontation des données des recensements successifs suggère, par exemple, que plusieurs milliers d'Haïtiens qui, selon les statistiques de 1981, étaient de langue maternelle et de langue d'usage françaises, se sont déclarés, sur le questionnaire de 1991, de langue maternelle créole et de langue d'usage française – ce qui en fait autant d'allophones francisés<sup>4</sup>. Si les cas de francisation semblables avaient figuré comme tels dans les données de 1981, l'accroissement de la francisation relative des immigrés aurait été plus également réparti sur les deux décennies que ne le montre la figure 1.

Les lois 22 et 101 ne sont pas la principale cause de la francisation accrue des immigrés depuis 1971. La tendance, amorcée en réalité dès les années 1960, émane avant tout d'une modification en profondeur de la composition linguistique de l'immigration allophone au Québec. Le tableau 1 laisse voir, en effet, une forte corrélation entre la francisation relative et l'immigration allophone *francotrope*, c'està-dire de langue maternelle portugaise, espagnole, arabe, vietnamienne, khmère et

<sup>3.</sup> Pour un aperçu de l'incidence du questionnaire de 1991 sur les données touchant l'assimilation, voir CASTONGUAY, 1996. En plus de souffler la francisation relative des allophones au Québec, le nouveau questionnaire a fortement gonflé le taux global d'assimilation des allophones à l'anglais ou au français dans toutes les provinces. Ainsi, le recensement de 1971 donnait un solde de 1,23 million d'allophones anglicisés ou francisés dans l'ensemble du Canada, suivi de 1,33 et 1,32 respectivement aux recensements de 1981 et 1986, comparativement à 1,86 million en 1991, soit une hausse tout à fait invraisemblable sur les cinq dernières années. En somme, les données de 1991 inaugurent une nouvelle série de données linguistiques. La rupture avec les résultats antérieurs compromet notamment l'analyse longitudinale de l'assimilation en fonction de cohortes de naissance ou d'immigration. Statistique Canada considère néanmoins que les données linguistiques recueillies au moyen du nouveau questionnaire sont de qualité supérieure à celles des recensements précédents.

<sup>4.</sup> Les données de 1981 comprennent près de 25 000 natifs de Haïti immigrés au Québec avant 1981, dont environ 19 800 de langue maternelle française et seulement 4 600 de langue maternelle autre qu'anglaise ou française, soit présumément créole (Statistique Canada, 1982 ; l'organisme fédéral n'avait pas alors attribué de code spécifique au créole). Cette dominance francophone laisse peu d'emprise à des substitutions de langue en faveur du français, d'autant plus que le même groupe compte quelque 18 700 personnes de langue d'usage française et 5 400 de langue d'usage « autre ». Selon le recensement de 1981, les substitutions de langue au sein des Haïtiens immigrés se solderaient donc par des gains nets pour le créole, ce qui paraît pour le moins curieux. Une anomalie semblable se retrouve dans les données du recensement de 1986 (CASTONGUAY, 1994, p. 132). En revanche, le taux de francisation relative de 48 % avancé ci-dessus pour les immigrés allophones en 1991 fait entrer en ligne de compte 12 500 Haïtiens arrivés au Québec avant 1981 et qui se sont déclarés, toujours en réponse au nouveau questionnaire, de langue maternelle créole. De ce nombre, 5 800 se sont déclarés de langue d'usage française et 2 200 de langue d'usage bilingue française et créole. Cela représente un mouvement de francisation appréciable et inédit par rapport aux recensements antérieurs.

créole. Ces nouveaux venus se trouvent en quelque sorte naturellement orientés vers le français du fait qu'ils ont une langue latine comme langue maternelle ou proviennent d'anciennes colonies ou d'anciens protectorats français.

# **TABLEAU 1**

Poids relatif des francotropes parmi les immigrés allophones et taux de francisation relative des mêmes selon la période d'immigration, Québec, 1991 (en %)

Période d'immigration						
	Avant	1966-	1971-	1976-	1981-	1986-
	1966	1970	1975	1980	1985	1991
Poids des francotropes	8	26	50	53	57	57
Francisation relative	26	42	55	69	71	68

SOURCE : Compilation spéciale du recensement de 1991.

À peu près absents de l'immigration avant le milieu des années 1960, ces francotropes – par opposition aux *anglotropes* qui s'assimilent surtout à l'anglais – représentent plus de la moitié des allophones ayant immigré au Québec à partir du milieu des années 1970. La hausse de la francisation relative des immigrés allophones s'explique pour plus de la moitié par cette proportion accrue : le tableau 1 indique qu'avant même que la loi 22 n'entre pleinement en vigueur, la fraction des francotropes parmi les immigrés allophones était passée de 8 % à 50 % et le taux de francisation relative avait augmenté en conséquence, jusqu'à atteindre 55 % parmi la cohorte arrivée en 1971-1975. Cette dernière observation ressortait déjà des données du recensement de 1981 (TERMOTE et GAUVREAU, 1988).

La hausse ultérieure de la francisation relative qui s'établit autour de 70 % pour chacune des trois cohortes d'immigration les plus récentes semble surtout découler du fait que les enfants des allophones ayant immigré depuis le milieu des années 1970 sont obligés de fréquenter l'école française. Par contre, la francisation de la langue de travail – ou d'autres composantes de la « langue d'usage public » – paraît avoir eu relativement peu d'incidence sur les allophones âgés de 15 ans et plus au moment d'immigrer.

En effet, on voit dans la partie supérieure du tableau 2 que, parmi les cohortes successives d'allophones anglotropes, le pouvoir relatif d'assimilation du français a triplé auprès des immigrés arrivés à l'âge scolaire ou préscolaire dès la cohorte 1976-1980, mais s'est accru de manière beaucoup moins significative parmi les immigrés âgés de 15 ans et plus à l'arrivée. Notons que plus des trois quarts des immigrants allophones arrivent au Québec à l'âge de 15 ans ou plus.

# **TABLEAU 2**

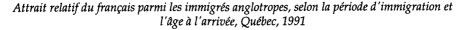
Francisation relative des immigrés allophones selon l'orientation linguistique, l'âge à l'arrivée et la période d'immigration, Québec, 1991 (en %)

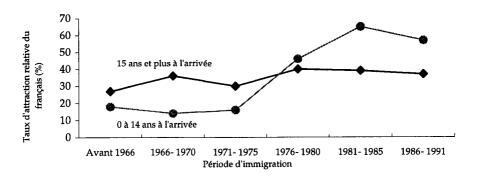
Période d'immigration						
Âge à	Avant	1966-	1971-	1976-	1981-	1986-
l'a <del>rr</del> ivée	1966	1970	1975	1980	1985	1981
Anglotropes						
Total	23	29	27	41	44	40
0 – 14 ans	18	14	16	46	65	57
15 ans et +	27	36	30	40	39	37
Plutôt francot	ropes (de lang	ue maternelle p	portugaise, espa	ignole et arabe,	)	
Total	58	64	68	78	82	81
0 – 14 ans	43	40	59	77	85	85
15 ans et +	69	76	73	79	81	80

SOURCE : Compilation spéciale du recensement de 1991.

La même évolution se discerne dans la partie inférieure du tableau où nous distinguons, parmi les immigrés francotropes, la fraction *plutôt francotrope*, formée des éléments de langue maternelle portugaise, espagnole et arabe. Les autres éléments, créole, khmer et vietnamien, s'orientent vers le français de façon si massive, avec des taux de francisation relative de 95 % et plus, quel que soit l'âge à l'arrivée, que leur inclusion au tableau n'aurait fait qu'embrouiller la distinction en jeu. La figure 2 met celle-ci en relief dans le cas des immigrés anglotropes – dont les enfants sont devenus, après la loi 101, plutôt francotropes.

# **FIGURE 2**



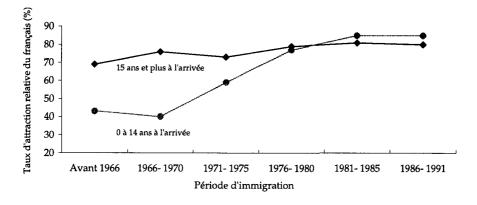


SOURCE : Compilation spéciale du recensement de 1991.

La seule nuance que révèle la seconde partie du tableau 2 tient au fait que la faveur du français parmi les jeunes immigrés plutôt francotropes s'affirme dès la cohorte 1971-1975. Cela témoigne sans doute d'un plus grand empressement à respecter les dispositions scolaires de la loi 22 (adoptée en 1974) que parmi les anglotropes (LEVINE, 1997). L'incidence de ce consentement plus rapide ressort immédiatement de la comparaison entre la figure 2 et la figure 3. Cette dernière montre également comment les plus jeunes immigrés de langue portugaise, espagnole et arabe, plutôt anglotropes avant les lois 22 et 101, sont devenus par la suite plus francotropes que les immigrés de même langue maternelle qui sont arrivés à l'âge de 15 ans ou plus.

# **FIGURE 3**

Attrait relatif du français parmi les immigrés plutôt francotropes, selon la période d'immigration et l'âge à l'arrivée, Québec 1991



SOURCE : Compilation spéciale du recensement de 1991.

Les deux facteurs ayant favorisé la francisation des immigrés allophones au Québec – la prédominance nouvelle des francotropes, à partir du début des années 1970, et les lois linguistiques du milieu des années 1970 – semblent cependant avoir atteint leur plein effet, puisque le taux de francisation relative se fixe à environ 70 % pour chacune des trois cohortes quinquennales les plus récentes (tableau 1). À mesure que recule le moment où ces facteurs sont entrés en jeu, le poids accru de l'immigration de plus fraîche date a fait passer la francisation relative de l'ensemble de la population allophone de 30 % en 1971 à 39 % en 1991, bien que le pouvoir d'attraction du français se soit estompé auprès des allophones nés au Canada.

#### L'incidence démographique de l'assimilation au Québec

Abstraction faite des allophones, le français est la langue maternelle de 90 % des Québécois et l'anglais, de 10 %. Par conséquent, un taux de francisation relative de 70 %, comme celui des allophones ayant immigré le plus récemment, affaiblit quelque peu le poids démographique du français en regard de l'anglais au Québec, sans compter que le même taux ne s'élève qu'à 39 % pour l'ensemble de la population allophone en 1991. Rappelons, de plus, qu'il ne s'agit là que de la part du français parmi ceux qui s'anglicisent ou se francisent, et que la majorité des allophones du Québec conservent leur langue maternelle comme langue d'usage au foyer<sup>5</sup>. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que même dans l'hypothèse où le taux de francisation relative dépasserait sensiblement celui de 1991, les prévisions démographiques annoncent un déclin en chiffres absolus de la population francophone du Québec (TERMOTE, 1996). En poids relatif, le déclin est déjà commencé (HARRISON et MARMEN, 1994, p. 14).

Pour saisir adéquatement la portée démographique de la réorientation récente de l'assimilation des immigrés allophones en faveur du français au Québec, il faut regarder les chiffres bruts derrière les pourcentages. Au tableau 3, nous avons groupé les allophones nés au Canada et ceux qui ont immigré avant le milieu des années 1960, puisque la francisation relative des deux catégories se situe à environ 25 %. Nous avons fait de même pour les trois cohortes d'allophones arrivés depuis le milieu des années 1970 et dont les taux de francisation relative se situent tous à près de 70 %.

### TABLEAU 3

	Total Allophones	Anglicisés	Francisés	Francisation relative	
		(1)	(2)	(2)/(1+2)	
Total	582 000	134 100	86 400	39 %	
Nés au Canada ou immigrés avant 1966	303 900	100 600	33 800	25 %	
Immigrés 1966-1970	41 700	9 400	6 800	42 %	
Immigrés 1971-1975	43 100	7 500	9 300	55 %	
Immigrés 1976-1991	193 300	16 500	36 600	69 %	

Assimilation linguistique des allophones nés au Canada ou immigrés, selon la période d'immigration, Québec, 1991 (à la centaine près)

SOURCE : Compilation spéciale du recensement de 1991.

<sup>5.</sup> Il ressort du tableau 3 ci-dessous que pour ce qui est de la langue d'usage au foyer, le taux de persistance linguistique des allophones du Québec était de 62 % au recensement de 1991.

On voit que le nombre d'allophones ayant adopté le français ne s'exprime qu'en dizaines de milliers. Or, pour compenser la sous-fécondité des francophones, on peut estimer qu'à *tous les cinq ans* il faudrait, au Québec, que plus de 100 000 allophones se francisent. Seul l'anglais attire, à l'échelle du Canada, pareil nombre.

# L'assimilation des minorités francophones

À l'extérieur du Québec, le français n'a pour ainsi dire aucun pouvoir d'assimilation : parmi les allophones qui s'assimilent, 99,6 % s'anglicisent (Statistique Canada, 1993b)<sup>6</sup>. Pour chaque minorité francophone, il suffit donc d'examiner son *taux net d'anglicisation*, soit la différence entre l'effectif de langue d'usage française et celui de langue maternelle française, divisée par ce dernier.

L'âge revêt une importance capitale dans l'adoption d'une nouvelle langue d'usage. En général, le phénomène se produit lorsqu'un jeune adulte quitte son foyer d'origine pour définir son propre environnement. Par conséquent, l'examen du taux d'anglicisation des adultes de 35 à 44 ans serait le plus indiqué afin de saisir l'assimilation individuelle dans toute son ampleur (CASTONGUAY, 1976).

Le tableau 4 révèle une hausse générale des taux nets d'anglicisation des francophones d'âge mûr dans les provinces à l'extérieur du Québec. Les taux des autres groupes d'adultes présentent une tendance identique, y compris en ce qui concerne les jeunes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans.

# **TABLEAU 4**

Taux net d'anglicisation des francophones de 35 à 44 ans, minorités de langue maternelle française à l'extérieur du Québec, selon la province, 1971 et 1991

Province	1971	1991
Terre-Neuve	35 %	65 %
Île-du-Prince-Édouard	50 %	55 %
Nouvelle-Écosse	42 %	51 %
Nouveau-Brunswick	12 %	11 %
Ontario	38 %	43 %
Manitoba	45 %	63 %
Saskatchewan	60 %	<b>79</b> %
Alberta	64 %	74 %
Colombie-Britannique	77 %	76 %

SOURCES: Statistique Canada, 1974 et 1993b.

<sup>6.</sup> À ce compte, le Québec pourrait à juste titre viser la francisation de la totalité de ses allophones.

L'anglicisation ne semble se relâcher – et ce, d'un seul point de pourcentage – qu'au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. Ce dernier cas n'est pas significatif : l'anglicisation fluctue légèrement dans cette province au rythme du passage de jeunes Québécois francophones attirés par la côte Ouest et reste, de toute manière, d'une ampleur phénoménale. Par contre, au Nouveau-Brunswick, la baisse a résisté jusqu'ici à l'examen critique, notamment à l'évaluation de l'incidence qu'a eue le nouveau questionnaire de 1991 sur les taux d'assimilation (CASTONGUAY, 1997b).

Il ressort de tests semblables de comparabilité des données de recensements différents que dans les sept autres provinces, une partie de la hausse des taux d'anglicisation des francophones est due à l'effet inflationniste du questionnaire de 1991 sur les taux d'assimilation de toutes les minorités, relativement au niveau qui se dégage des recensements antérieurs. Toutefois, chaque hausse paraît en majeure partie réelle, notamment celle de la minorité française de l'Ontario, la plus nombreuse (CASTONGUAY, 1996). Ajoutons que les données linguistiques de 1991 sont tenues pour être plus exactes que celles des recensements précédents (Statistique Canada, 1993c et 1994).

Pour ce qui est de réduire l'anglicisation des minorités francophones, la politique linguistique canadienne paraît donc avoir carrément échoué. L'exception toute relative du Nouveau-Brunswick serait attribuable à la concentration territoriale de la minorité acadienne, à son poids démographique (le tiers de l'électorat) et à son sentiment de former un peuple, qui lui ont valu une reconnaissance certaine et un régime linguistique provincial enviable comparativement aux autres minorités.

# L'avenir du français comme langue première à l'extérieur du Québec

Il y a pire encore, en ce qui a trait au français comme langue principale au foyer. Les adultes anglicisés transmettent normalement l'anglais à leurs enfants comme langue maternelle, ce qui donne l'*assimilation intergénérationnelle*. En outre, ce n'est pas seulement au Québec que la fécondité des francophones s'est effondrée. Pour l'ensemble des autres provinces, le recensement de 1991 montre que les enfants de langue maternelle française âgés de 0 à 9 ans ne sont plus que la moitié du nombre qu'ils étaient au recensement de 1961 sur lequel la Commission Laurendeau-Dunton avait fondé ses recommandations.

En fait, dans toutes ces provinces, ce que Ramsay Cook appelle la modernisation du Canada français a renversé la surfécondité qui compensait depuis près d'un siècle l'anglicisation tant individuelle qu'intergénérationnelle. Dans les provinces autres que le Québec et le Nouveau-Brunswick, le *taux de reproduction linguistique* de la minorité francophone (le nombre d'enfants âgés de 0 à 9 ans, divisé

par le nombre d'adultes de 25 à 34 ans) est maintenant comparable et, dans la plupart des cas, nettement inférieur à celui de la minorité provinciale allophone.

Une minorité linguistique qui subit des pertes nettes en raison de l'assimilation individuelle et intergénérationnelle, et qui ne maintient pas une fécondité suffisante pour les compenser, est en voie d'assimilation collective (LIEBERSON, 1965). Il en est ainsi désormais pour toutes les minorités francophones. En l'occurrence, le déficit du taux de reproduction d'une minorité en regard du seuil de remplacement de 100 % donne son *taux d'assimilation collective* (CASTONGUAY, 1993). En 1991, ce taux s'élève à près de 30 % pour la minorité francophone du Nouveau-Brunswick, atteint 50 % pour celle de l'Ontario et va bien au-delà ailleurs.

Le taux d'assimilation collective des francophones du Nouveau-Brunswick peut être attribué en grande partie à la sous-fécondité et, dans une moindre mesure, à l'anglicisation individuelle et intergénérationnelle. En Ontario, où les enfants francophones sont moitié moins nombreux qu'il y a une génération, la sousfécondité et l'anglicisation sont responsables à parts à peu près égales du taux d'assimilation collective de 50 %. Dans les autres provinces, l'anglicisation des minorités francophones est le principal déterminant de leur assimilation collective.

# Causes de l'échec des politiques linguistiques fédérale et provinciales

Dans un contexte où une langue domine de manière aussi flagrante que l'anglais en Amérique du Nord, il n'est pas étonnant que la politique canadienne de bilinguisme, fondée sur le principe de personnalité, n'ait pas réussi ne serait-ce qu'à stabiliser les taux d'anglicisation à l'extérieur du Québec. Ni que cette approche, assortie de la symétrie fictive voulant que l'anglais au Québec aurait autant besoin de secours que le français dans le reste du Canada, compromette les efforts du Québec pour rehausser suffisamment le pouvoir d'assimilation du français.

C'est particulièrement évident quand on considère la langue en tant que capital humain. L'approche fédérale prend alors l'allure d'une politique de libreéchange linguistique :

[Traduction] Vouloir substituer le libre-échange linguistique à l'attribution d'une compétence territoriale en matière de langue, c'est se soustraire en quelque sorte à une obligation morale. Il importe, évidemment, de prévoir les services qui doivent être rendus dans la langue de la minorité, mais on ne saurait échapper à la nécessité de trancher entre qui seront les gagnants et les perdants dans les régions où les langues sont en conflit. Qu'on insiste sur le libre-échange linguistique comme principe adéquat constitue en soi un choix, celui de condamner les collectivités linguistiques les plus faibles à l'extinction intergénérationnelle (RICHARDS, 1996, p. 21).

Ceux pour qui le bilinguisme officiel et individuel constitue la panacée lorsqu'il s'agit de renverser l'assimilation d'une minorité (FISHMAN, 1991) ont ici une leçon à tirer. L'incapacité de la politique canadienne à enrayer l'anglicisation des minorités francophones vient également étayer la critique sociologique qui fait ressortir les lacunes fondamentales d'une approche de ce genre, en ce qui regarde l'analyse de la lutte de pouvoir sous-jacente à une situation de contact entre deux langues (WILLIAMS, 1992).

Le gouvernement canadien a tiré le tapis sous les pieds des Québécois et des Acadiens qui réclamaient plus de pouvoirs afin de poursuivre à la moderne leur développement culturel et national, lorsqu'il a dévié de la perspective des deux peuples fondateurs et du biculturalisme qui inspiraient le gouvernement Pearson (CONLOGUE, 1996 ; MCROBERTS, 1997). Centrée sur le libéralisme individuel, sa politique linguistique paraît tout au plus apte à assurer la diffusion de la connaissance du français à titre de langue seconde et non pas son épanouissement comme langue première, fondement d'une culture et d'une identité distinctes.

Pareille diversion porterait un observateur quelque peu cynique à voir dans la politique canadienne un mécanisme digne d'un lord Durham qui recommandait l'anglicisation en douceur des *Canadiens*. À ce propos, relevons deux observations récentes du commissaire aux langues officielles, qui faisait preuve de plus de transparence avant le non trop serré du référendum de 1995.

Plus d'un quart de siècle après que la Commission Laurendeau-Dunton ait dénoncé la domination de l'anglais comme langue de travail au sein de la fonction publique fédérale à Ottawa, les trois quarts des fonctionnaires fédéraux francophones travaillant dans la région de la capitale canadienne déclarent utiliser surtout ou exclusivement l'anglais dans leurs communications écrites et verbales avec leur supérieur. Une proportion semblable des mêmes affirme que leurs réunions internes se déroulent toujours ou la plupart du temps en anglais (GOLDBLOOM, 1995, p. 47-48). Quoi de surprenant, alors, que le taux net d'anglicisation des jeunes adultes franco-ontariens nés dans la région d'Ottawa soit passé de 25 % en 1971 à plus de 35 % en 1991 (compilations spéciales, recensements de 1971 et 1991).

Une seconde enquête effectuée à la même époque vise la disponibilité des services fédéraux dans les bureaux désignés pour répondre au public dans les deux langues officielles. À l'extérieur du Québec, les vérificateurs du commissaire, qui « ont fait preuve de ténacité, au besoin, plus que le grand public ne le ferait », n'ont pu obtenir un service satisfaisant en français dans un peu plus de 35 % des bureaux ayant fait l'objet de l'enquête (BRAGG, 1995, p. 5 et 8 ; rappelons que le nombre de ces bureaux a été réduit après la révision, en 1988, de la *Loi sur les langues officielles*). L'assimilation croissante des minorités francophones témoigne de l'effet débilitant d'expériences quotidiennes de ce genre.

De tels résultats trahissent une mise en application durhamienne de la loi fédérale sur les langues officielles. Quant au Nouveau-Brunswick, compte tenu de la politique de bilinguisme provinciale et, surtout, de la reconnaissance de l'égalité des deux communautés linguistiques, il convient de tirer une conclusion analogue de l'échec relatif que représente le recul apparent d'un point de pourcentage du taux d'anglicisation des francophones : leur situation réelle est moins reluisante que sur papier (FOUCHER, 1994 ; DOUCET, 1995).

Au chapitre de l'assimilation des allophones au Québec, nous avons vu que la francisation des immigrés a cessé en quelque sorte de progresser; parmi les allophones arrivés depuis 1980, la francisation relative stagne au niveau insuffisant de 70 % atteint dès la seconde moitié des années 1970. Et l'anglicisation règne toujours en maître parmi les allophones nés au Canada.

Le nouveau pouvoir d'attraction du français paraît d'ailleurs fragile, du fait que la grande majorité des immigrants élisent domicile dans l'île de Montréal où le poids relatif des francophones tombera bientôt sous le seuil de 50 % (TERMOTE, 1996). Il n'est pas exclu qu'à mesure que décroît le poids des francophones dans l'île et dans la région métropolitaine, les allophones soient moins portés à se franciser.

Dans cette optique, le commissaire aux langues officielles a tort de faire pression sans relâche en vue d'élargir l'accès aux écoles anglaises au Québec (voir, par exemple, GOLDBLOOM,1995). L'obligation de fréquenter l'école française est, de très loin, l'élément des lois linguistiques québécoises qui a le plus contribué à une francisation accrue des allophones et, en ce qui concerne l'accès à l'éducation en anglais, le Québec satisfait pleinement aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il s'agit là d'un exemple parfaitement explicite de la façon dont la politique fédérale tend à miner, voire à discréditer les efforts du Québec en vue d'élever le pouvoir d'assimilation du français à un niveau équitable par rapport à celui de l'anglais.

# L'impasse « nationale » et le mutisme sur l'assimilation

La majorité francophone du Québec a commencé à perdre de son poids relatif, et il est de plus en plus inéluctable qu'elle amorcera un déclin en chiffres absolus (TERMOTE, 1996). À cause de la forte anglicisation des francophones, de leur sousfécondité et de l'immigration soutenue et presque exclusivement (plus de 99 %) non francophone, ces mêmes perspectives se réalisent plus rapidement à l'extérieur du Québec. Comme résultat, il y a longtemps que le poids des francophones baisse dans l'ensemble du Canada, étant passé de 29 % en 1951 à 24 % en 1991 (HARRISON et MARMEN, p. 14). En toute vraisemblance, le déclin en nombres absolus suivra. L'équilibre démographique entre l'anglais et le français au Canada, jadis maintenu péniblement à coup de revanches de berceaux, est définitivement rompu.

Un nouvel équilibre, propre à maintenir de façon durable l'ensemble canadien, ne peut être assuré que sur le plan politique. On peut estimer que pour sécuriser adéquatement les francophones du Québec quant à l'avenir du français et, du même coup, prévenir l'éclatement du Canada, il suffirait :

[Traduction] [...] de modifier la Constitution de manière à consentir au Québec la compétence en ce qui concerne l'usage public de la langue, sous réserve des services dans la langue de la minorité que garantit actuellement la Charte des droits et libertés tant au Québec que dans le reste du Canada, et du maintien du bilinguisme au sein des institutions fédérales (RICHARDS, 1996, p. 3).

Mais des observateurs plus réalistes considèrent qu'une resolidarisation du Canada sur ce modèle, voire la simple acceptation de modifier la politique linguistique fédérale dans le sens d'un bilinguisme davantage territorial, passent obligatoirement par la reconnaissance du Canada français comme entité nationale dont la culture et l'identité distinctes, tout autant que la langue, méritent et exigent qu'elle dispose des moyens nécessaires à leur épanouissement (CONLOGUE, 1996; GRIN, 1997). Cela présuppose de la part du Canada anglais un retour à la disponibilité d'écoute et à la volonté de négocier qui présidaient à Ottawa sous Pearson (MCROBERTS, 1997). Cependant, les mêmes ajoutent souvent que la mutation profonde du nationalisme canadien depuis cette époque et le durcissement de l'attitude du reste du Canada envers le Québec après le référendum de 1995 ont peut-être écarté pour de bon pareil dénouement de la crise « nationale ».

Quoi qu'il en soit, on ne peut que déplorer l'obscurantisme quant à la mesure et à l'évolution de l'assimilation linguistique que semblent désormais entretenir, en raison d'une commune obsession référendaire, les principaux dépositaires des grandes commissions d'enquête dont, à Québec, le Conseil de la langue française et, à Ottawa, le Commissariat aux langues officielles. Ce défaut de transparence n'aide en rien la majorité canadienne-anglaise à comprendre les appréhensions de la minorité francophone du Canada concernant l'avenir de sa langue et, partant, de sa culture et de son identité. Une prise de conscience adéquate des faits sur l'assimilation, tant au Québec que dans le reste du Canada, nous semble plus que jamais un préalable à la négociation d'une nouvelle entente entre les parties en cause.

Charles CASTONGUAY

*Département de mathématiques, Université d'Ottawa.* 

# **BIBLIOGRAPHIE**

BEAUJOT, Roderic et Kevin MCQUILLAN

1982 Growth and Dualism : The Demographic Development of Canadian Society, Toronto, Gage.

#### BRAGG, Mary Lee

1995 Le service au public : une étude des bureaux fédéraux désignés pour répondre au public en français et en anglais, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

Canada

1977 Un choix national : exposé du Gouvernement du Canada sur une politique linguistique nationale, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services.

#### CASTONGUAY, Charles

- 1974 « Dimensions des transferts linguistiques entre groupes francophone, anglophone et autres d'après le recensement canadien de 1971 », Annales de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, XLI, 2:125-131. 1976 « Les transferts linguistiques au foyer », Recherches sociographiques, XVII, 3 : 341-351. 1993 « Mesure de l'assimilation linguistique au moyen des recensements », Recherches sociographiques, XXXIV, 1:45-68. 1994 L'assimilation linguistique : mesure et évolution 1971-1986, Québec, Conseil de la langue française. 1996 « Assimilation trends among official-language minorities, 1971-1991 », dans Vers le XXI<sup>r</sup> siècle : tendances socio-démographiques et enjeux politiques au Canada, Ottawa, Fédération canadienne de démographie, 201-205. 1997a « La dérive linguistique », Bulletin d'histoire politique, V, 2 : 11-19. 1997b « Évolution de l'anglicisation des francophones au Nouveau-Brunswick », dans : Lise DUBOIS et Annette BOUDREAU (dirs), Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire, Moncton, Éditions d'Acadie, 47-62. CHARBONNEAU, Hubert, Jacques HENRIPIN et Jacques LÉGARÉ 1970 « Avenir démographique des francophones au Québec et à Montréal en l'absence de politiques adéquates », Revue de géographie de Montréal, XIV, 2 : 199-202. CHARBONNEAU, Hubert et Robert MAHEU 1973 Les aspects démographiques de la question linguistique : synthèse S3 de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, Éditeur officiel. CONLOGUE, Ray
- 1996 Impossible Nation : The Longing for Homeland in Canada and Quebec, Stratford (Ont.), Mercury Press.

COOK, Ramsay

1989 « The evolution of nationalism in Quebec », British Journal of Canadian Studies, IV, 2: 306-316.

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (CRBB)

1965 Rapport préliminaire, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

488

1967 *Rapport*, tome 1, *Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

DOUCET, Michel

1995 *Le discours confisqué*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFAC)

1995 *Communiqué (18 octobre),* Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

FISHMAN, Joshua A.

1991 Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages, Clevedon, Multilingual Matters.

# FOUCHER, Pierre

1994 « Le technicien, le philosophe et l'artiste », Égalité : revue acadienne d'analyse politique, 36 : 73-90.

GOLDBLOOM, Victor C.

1995 Rapport annuel 1994, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

GRIN, François

1997 « Swiss multilingualism and its relevance for Canada », Policy Options / Options politiques, XVIII, 5: 19-24.

HARRISON, Brian et Louise MARMEN

1994 Les langues au Canada, Ottawa, Statistique Canada.

LEVINE, Marc V.

1997 La reconquête de Montréal, Montréal, VLB Éditeur.

## LIEBERSON, Stanley

1965 « Bilingualism in Montreal : A demographic analysis », American Journal of Sociology, LXXI, 1 : 10-25.

## MARTIN, Pierre, Richard NADEAU et André BLAIS

1995 « Choosing a nation : Risk, uncertainty, and political choice in the Québec referendum on sovereignty », Communication présentée à la réunion annuelle de la American Political Science Association, Chicago (polycopie).

## MCROBERTS, Kenneth

1997 Misconceiving Canada : The Struggle for National Unity, Toronto, Oxford University Press.

Québec

1996 Le français langue commune : bilan de la situation de la langue française au Québec, Québec, Ministère de la Culture et des Communications.

# RICHARDS, John

1996 Language Matters, Toronto, Institut C.D. Howe.

#### Statistique Canada

- 1974 Statistiques sur la stabilité et l'instabilité linguistiques, publication n° 92-776 (SP-6), Ottawa, Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- 1982 Lieu de naissance, citoyenneté et période d'immigration, publication n° 92-913, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services
- 1993a Tableau sommaire du recensement de 1991 : population selon la langue maternelle, par langue parlée à la maison et sexe, publication n° L9103, Ottawa, Ministère des Sciences et de la Technologie.
- 1993b *Rétention et transfert linguistiques, 1991*, publication n° 94-319, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- 1993c Langue maternelle : rapport technique du recensement de 1991, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- 1994 Langue parlée à la maison : rapport technique du recensement de 1991, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

## TERMOTE, Marc

- 1996 « Tendances démolinguistiques au Canada et implications politiques », dans Vers le XXI<sup>e</sup> siècle : tendances socio-démographiques et enjeux politiques au Canada, Ottawa, Fédération canadienne de démographie, 161-172.
- TERMOTE, Marc et Danielle GAUVREAU
- 1988 La situation démolinguistique au Québec, Québec, Conseil de la langue française.
- VELTMAN, Calvin et Sylvie PARÉ
- 1993 L'adaptation linguistique des immigrants de la décennie 1980, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

#### WILLIAMS, Glyn

1992 Sociolinguistics : A Sociological Critique, London, Routledge.